

Arrêté de la DACS du 10 juin 2009 modifiant l'arrêté du 4 juin 2007 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

NOR : JUSC0913268A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 91-1125 du 28 octobre 1991 relatif aux conditions d'accès à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2007 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 4 juin 2007 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation est modifié ainsi qu'il suit :

I. – Membres titulaires

Mme Hubac (Sylvie), conseiller d'Etat, est nommée en remplacement de M. Delarue (Jean-Marie), conseiller d'Etat ;
M. Le Prado (Didier), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, est nommé en remplacement de M. Potier de la Varde (Bruno), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

II. – Membres suppléants

M. Menemenis (Alain), conseiller d'Etat, est nommé en remplacement de Mme Hubac (Sylvie), conseiller d'Etat.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 10 juin 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice :
La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR